COMMUNE D'ENNEVELIN Département du Nord Canton de Templeuve Arrondissement de Lille

Date de Convocation 16/01/2023

Date d'Affichage 17/01/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 18

Présents 13

Votants 16

OBJET:

Créations et suppressions de postes à l'organigramme du personnel communal

N° 2023/07 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'ENNEVELIN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier à 19 h 00 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Rénald DUREUX, Aurore PENNORS

Absents ayant donné procuration : Xavier GIRARD, Jean-Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose que plusieurs agents sont susceptibles de bénéficier d'avancements de grade en 2023. Il rappelle par ailleurs la délibération du 25 novembre 2009 par laquelle le conseil municipal avait adopté le fait que 100 % des agents éligibles à un avancement de grade pourraient en bénéficier (avec néanmoins comme critères la reconnaissance du mérite et de l'expérience professionnelle).

Afin de permettre ces avancements de grade, le conseil municipal décide donc à l'unanimité qu'à compter du 1^{er} mai 2023:

- Sera créé un poste d'adjoint administratif principal de $1^{\text{ère}}$ classe à temps complet, et supprimé un poste d'adjoint administratif principal de $2^{\text{ème}}$ classe à temps complet
- Seront créé deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et supprimé deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose qu'un agent souhaiterait exercer une activité accessoire. Or, ceci n'est possible qu'à la condition d'exercer un emploi à temps non complet d'une quotité inférieure à 24h30/semaine. La révision de son temps de travail n'ayant pas d'impact majeur sur l'organisation des services communaux, Monsieur le Maire propose d'accéder à cette demande.

Pour ce faire, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer, à partir du 1^{er} mars 2023, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 24h30/semaine et de supprimer simultanément l'emploi précédemment occupé, à savoir un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28h/semaine.

Fait et délibéré à Ennevelin, le 24 janvier 2023,

Le Maire,
Michel DUPONT

Secrétaire de séance Aurore PENNORS